

*Terribilis est locus iste :  
Hic domus Dei est, et port cæl :  
Et vocabitur aula Dei (Gen. 28, 17)*

Introït de la messe de la Dédicace d'une Eglise

## L'UTILISATION DES EGLISES CONCILIAIRES PAR LA FRATERNITE SAINT PIE X

Le récent pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes de la FSSPX a été l'occasion pour certains de prendre conscience d'une évidente et tragique perte du sens du sacré au sein même de l'œuvre de Mgr Lefebvre.

Personne n'en a jamais trop parlé, mais les faits particulièrement graves que nous voulons ici dénoncer sont, sans aucun doute, beaucoup plus importants que la participation de la FSSPX à la procession aux flambeaux des conciliaires.



Les quatre évêques de la FSSPX dans la basilique Saint Pie X, au pied d'un Christ moderne en métal et de l'autel conciliaire

### Peut-on utiliser les églises tenues par les conciliaires ?

Plusieurs d'entre nous s'étaient déjà entretenus avec des abbés de la FSSPX de ce sujet. En vain.

Les supérieurs de la FSSPX, quant à eux, ont toujours considéré ces questions comme secondaires et sans importance comme le démontrent les faits que nous présentons aujourd'hui.

**Dans le climat délétère de ralliement que nous connaissons depuis quelques années, leur volonté de ne pas déplaire à la fausse hiérarchie conciliaire les a ainsi poussés à multiplier des actes qui offensent gravement Notre Seigneur.**

Le 31 décembre 2006, une «*réve-party avec concert de rock et messe à la grotte de Massabielle*» (communiqué de l'AFP repris par *La Porte latine*) fut organisée dans les sanctuaires de Lourdes et plus précisément dans la très moderne église Sainte Bernadette !

Le District de France fit alors un communiqué dans lequel il demanda que «*cet acte impie soit dénoncé*» en précisant que, selon plusieurs articles du droit canon, «*l'injure doit être réparée*» avant d'y célébrer à nouveau le culte.

<http://www.laportelatine.org/communication/presse/2006/rockalourdes/rockalourdes.php>

<http://www.laportelatine.org/communication/presse/2006/rockalourdes/reactionMgrPerrier/reactions.php>

**La FSSPX reconnaît donc bien qu'il est nécessaire d'effectuer un acte de réparation, une « cérémonie de réconciliation » dans toute église profanée avant de pouvoir y célébrer à nouveau le culte.**

Or, il se trouve que **depuis ces grandes leçons canoniques** qu'elle a adressées aux conciliaires qui ne les ont, bien évidemment pas suivies, **la FSSPX a célébré plusieurs fois la messe dans cette pseudo-église Sainte Bernadette profanée**, notamment lors du pèlerinage du Christ-Roi de 2007 (le dimanche et le lundi - le samedi la messe ayant été dite en plein air) mais aussi à l'occasion du **pèlerinage de toutes les écoles des dominicaines de Fanjeaux les 30 et 31 mai 2008 avec l'abbé Simoulin !** A cette occasion, d'ailleurs, la pseudo-église Sainte Bernadette était partagée en deux par une cloison de placo. D'un côté, il y avait la messe de la Fraternité et de l'autre des rassemblements de modernistes sous fond de musique techno ! Durant ces deux jours, l'autel était, tour à tour, utilisé par la Fraternité et par ces modernistes !

**Tous ces scandales aux yeux de centaines d'élèves des dominicaines !**



**Les vêpres célébrées par l'abbé Simoulin dans la pseudo-église profanée Sainte Bernadette le 31 mai 2008**

**Photos des messes de la FSSPX dites dans l' « église » profanée Sainte Bernadette lors du pèlerinage du Christ-Roi de 2007 :**

<http://www.laportelatine.org/district/chartres/lourdes2007/lourdes3/lourdes3.php>

<http://www.laportelatine.org/district/chartres/lourdes2007/lourdes7/lourdes7.php>

**En 2005, la FSSPX avait fait déplacer les foules à Fatima** (loin c'est mieux et moins dérangeant qu'en France !! Mais cela lui a surtout servi de prétexte en 2007 pour ne pas s'y rendre à l'occasion des 90 ans des apparitions et ainsi éviter de devoir dénoncer, cette année-là, la construction de la nouvelle basilique maçonnique soutenue par le Vatican) **pour réparer un acte de profanation somme toute assez banal dans la secte conciliaire** (avec Assise, l'exemple vient de haut). **Les « messes » de Luther** (suivant l'expression de Mgr Lefebvre) selon le rite réformé en 1968 par le Franc-Maçon Annibale Bugnini ne sont-elles d'ailleurs pas, en elles-mêmes, des profanations des sanctuaires catholiques ?

Alors, pourquoi après cette mobilisation au Portugal, **aucun acte de réparation** ne fut, de la même façon, organisé par la FSSPX à Lourdes après ce concert de rock dans les sanctuaires ? **N'a-t-elle pas effectué pourtant depuis deux pèlerinages du Christ-Roi (2007 et 2008) ?**

Mais, au-delà de cette profanation, **nous savons pertinemment les nombreux autres actes sacrilèges qu'il y a eu dans cette pseudo-église avant même 2006.**

**Nous savons également toutes les cérémonies et actes sacrilèges qui ont eu lieu depuis des dizaines d'années dans la basilique St Pie X comme dans les autres.**

**Or, malgré ce que tout le monde savait, ce que la Direction de la Fraternité savait, celle-ci a insisté, depuis plusieurs années, pour célébrer la sainte Messe dans ces lieux profanés !!**

**La FSSPX a ainsi préféré plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu !**

**Du temps de l'abbé Coache, nous nous faisons un honneur de ne pas utiliser ces autels profanés !**

**Mgr Lefebvre, lui-même, n'a jamais rien organisé dans les sanctuaires. Et, il savait pourquoi.**

Mais, cette année, les quatre évêques de la FSSPX ont dit leur messe sur ces autels profanés montrant au monde entier qu'ils faisaient fi d'une des vérités primordiales de l'Eglise Catholique : le respect du sacré, devoir découlant directement du premier commandement. Sur le site de *La Porte latine*, nous pouvons lire ceci :

*« Les messes privées des quatre évêques de la FSSPX dans les chapelles latérales de la basilique Saint-Pie X : ferveur, recueillement et bonne humeur » (?)*

<http://www.laportelatine.org/district/chartres/lourdes2008/report3/dimMesse.php>

**Et, tout le monde est satisfait ! Quel aveuglement !!!**

Nous publions ici les extraits du Droit Canon de 1917 :

*« TITRE 9: DES ÉGLISES (1161 - 1187)*

*Can. 1164*

*§ 1 Les Ordinaires doivent veiller en prenant conseil éventuellement auprès de gens qualifiés, à ce que **les formes reçues par la tradition chrétienne ou les règles de l'art sacré soient observées dans la construction** ou la réparation des églises.*

**On ne peut pas vraiment dire cela de l'« église » Sainte Bernadette ou de la « basilique » Saint Pie X !**

*Can. 1172*

*§ 1 Une église est profanée par les actes énumérés ci-dessous, pourvu qu'ils soient certains, notoires et aient été posés dans l'église:*

*1° Le délit d'homicide;*

*2° L'effusion de sang grave et injurieuse;*

*3° **Les usages impies** ou sordides auxquels l'église a été affectée;*

*4° L'ensevelissement d'un infidèle ou d'un excommunié frappé par sentence déclaratoire ou condamnatoire.*

*Can. 1173*

*§ 1 **Dans l'église profanée, avant qu'elle soit réconciliée, il est défendu de célébrer les offices, d'administrer les sacrements et d'ensevelir les morts.***

*Can. 1174*

*§ 1 **L'église violée doit être réconciliée le plus tôt possible**, selon les rites décrits dans les livres liturgiques approuvés.*

*§ 2 S'il y a doute que l'église soit violée, elle peut être réconciliée 'par prudence'.*

Nous avons retrouvé également un texte qui, reprenant ces règles du droit canon, résume bien les choses :

**« Comment une église perd sa consécration ou sa bénédiction »**

*L'église une fois bénite ou consacrée ne peut plus servir à aucun autre usage profane. Tous ceux qui en ont la charge doivent veiller à ce qu'y soit gardée la propreté qui convient à la maison de Dieu, que ne s'y effectue aucune opération de commerce ou de change, même ayant une fin pieuse ; et généralement que rien ne mette obstacle à la sainteté du Dieu.(...). On devrait y suspendre la célébration des rites sacrés s'il s'y commettait un des faits très graves, énumérés par le Code, qui constitue sa violation : un homicide criminel, une effusion de sang injuste et grave, des usages impies et sacrilèges auxquels elle aurait été livrée, la sépulture d'un infidèle ou d'un excommunié. Dans une église violée, et jusqu'à ce qu'elle ait été réconciliée, il est interdit de célébrer les offices divins, d'administrer les sacrements, d'ensevelir les morts. Si la violation se produit pendant la célébration d'un office, on l'interrompt aussitôt. Si une messe est commencée, avant le canon ou après la communion, on cesse la célébration ; après le commencement du canon, le prêtre la continue jusqu'à la communion. On devra procéder au plus tôt à la réconciliation, et, au cas où la violation serait douteuse, il sera prudent d'y procéder quand même pour plus de sûreté. (...).*

*Si l'église n'est que bénite, c'est au prêtre qui l'administre qu'il appartient de la réconcilier ; si elle est consacrée, c'est à l'Ordinaire du lieu (ou au Supérieur majeur) ; mais au cas d'une nécessité grave et urgente, et dans l'impossibilité d'attendre l'Ordinaire, le prêtre chargé de l'église pourrait la réconcilier, à la condition d'en avertir au plus tôt celui-ci. »*

Suit le rite de réconciliation d'une église consacrée et celui d'une église bénite

D'après Liturgia, encyclopédie populaire des connaissances liturgiques, sous la direction de l'Abbé Aigrain, Librairie Bloud et Gay, Paris 1931, page 157.

**Malgré tous les sacrilèges (« messes » impies, cérémonies œcuméniques, concerts, cultes hétérodoxes...) que les sanctuaires de Lourdes ont subi, on a habitué les fidèles à aller dans ces lieux, on y célèbre nos Messes sans aucune réconciliation préalable ! Toutes ces basiliques, tous ces autels et tabernacles sont depuis bien longtemps profanés !**



**Lors du pèlerinage du Christ-Roi 2008, utilisation par les prêtres de la FSSPX du tabernacle de la basilique Saint Pie X profanée**

Et par Internet (*La Porte Latine*) on fait savoir, on laisse penser au monde entier qu'il n'y a aucun danger pour la Foi de prier n'importe où, avec n'importe qui !

**Aucun évêque, aucun prêtre de la Fraternité n'a soulevé ce scandale !**

**Au contraire, ils se félicitent qu'on leur ouvre les portes ! C'est tragique !**

**Exemple Lisieux 2005**

<http://www.laportelatine.org/district/prieure/gavrus/lisieux2005/lisieuxb/reportage2.php>

**Nous n'aurions jamais dû célébrer de messes dans ces lieux profanés et avoir l'humilité d'aller ailleurs** (en plein air ou louer une salle ou construire quelque chose).

Si les conciliaires nous ont ouvert leurs portes, c'est qu'ils **savaient précisément ce qu'ils faisaient et dans quel piège ils nous menaient**. Mais l'orgueil nous a aveuglés. Il fallait se vanter d'avoir réussi à obtenir une église des conciliaires alors que nous devions les fuir ! La Fraternité a voulu nous persuader que les conciliaires changeaient et faisaient des « gestes » d'ouverture envers nous alors qu'ils ont effectué là une **très intelligente opération de séduction**.

**Un pèlerinage aussi massif que celui de cette année ne pouvait qu'entraîner des dérapages. Les conséquences en sont désastreuses. Tous les fidèles trouvent normal de fréquenter un lieu aussi infesté de sacrilèges comme si de rien n'était.**



Les élèves des dominicaines **dans l' « église » profanée** Sainte Bernadette  
*« Celui qui scandalise un seul de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui que l'on suspendit une meule de moulin à son cou, et qu'on le précipitât au profond de la mer...  
Malheur à l'homme par qui le scandale arrive »* (Matthieu Chap XVIII, 6-7)

**La sagesse aurait voulu que la Fraternité n'organise aucun pèlerinage international. Quel est, en effet, l'intérêt de tels rassemblements sinon de nous vanter et nous glorifier d'avoir rassemblé autant de monde.**

**Est-ce cela vraiment qu'attendent de nous le Bon Dieu et Notre Dame ?**

**Chaque prieuré de France ou d'ailleurs aurait très bien pu organiser son propre pèlerinage en disant la messe dans la chapelle de la Fraternité ou ailleurs.**

**Mais, il fallait faire du nombre et après la venue de l'« antichrist » Ratzinger dans la cité mariale, il fallait préparer les esprits au futur ralliement de la Fraternité.**



Messe de l'abbé Le Roux **dans la « basilique » profanée** Saint Pie X  
le samedi 25 octobre 2008

**La Très Sainte Vierge Marie est-elle encore chez elle à Lourdes après tous ces sacrilèges depuis 40 ans ?**

**Le fait que la source miraculeuse de la grotte soit aujourd'hui tarie et qu'un branchement au réseau de la ville ait été effectué il y a quelques années est un signe clair mais qui dérange. C'est pourquoi, la FSSPX n'a jamais voulu abordé ce point et se tait.**

Méditons *Le Traité de la **VRAIE** dévotion à la Sainte Vierge Marie* de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort. Méditons sur les **sept fausses** dévotions qu'il dénonce ?

Rappelons ce passage de Saint Louis-Marie :

« § 52) Jamais Dieu n'a fait et formé qu'une **inimitié**, mais **irréconciliable, qui durera et augmentera même jusques à la fin : c'est entre Marie, Sa digne Mère, et le diable, entre les enfants et serviteurs de la Sainte Vierge, et les enfants et suppôts de Lucifer** ; en sorte que la plus terrible des ennemies que Dieu ait faite contre le diable est Marie, sa sainte Mère. Il lui a même donné, dès le paradis terrestre, quoiqu'elle ne fût encore que dans son idée, tant de **HAINES** contre ce maudit ennemi de Dieu, tant d'industrie pour découvrir la malice de cet ancien serpent, tant de force pour vaincre, terrasser et écraser cet orgueilleux impie, qu'il l'appréhende plus, non seulement que tous les anges et les hommes, mais, en un sens, que Dieu même. **Ce n'est pas que l'ire, la HAINES et la puissance de Dieu ne soient infiniment plus grandes que celles de la Sainte Vierge**, puisque les perfections de Marie sont limitées ; mais c'est premièrement parce que Satan, étant orgueilleux, souffre infiniment plus d'être vaincu et puni par une petite et humble servante de Dieu, et son humilité l'humilie plus que le pouvoir divin ; secondement parce que Dieu a donné à Marie un si grand pouvoir contre les diables, qu'ils craignent plus, comme ils ont été souvent obligés d'avouer, malgré eux, par la bouche des possédés, un seul de ses soupirs pour quelque âme, que les prières de tous les saints, et une seule de ses menaces contre eux que tous leurs autres tourments. »

Continuons avec le § 54 :

« § 54) Non seulement Dieu a mis une inimitié, mais des **inimitiés**, non seulement entre Marie et le démon, mais **entre la race de la Sainte Vierge et la race du démon** ; c'est-à-dire que Dieu a mis des inimitiés, des antipathies et **HAINES** secrètes entres les vrais enfants et serviteurs de la Sainte Vierge et les enfants et esclaves du diable ; ils ne s'aiment point mutuellement, ils n'ont point de correspondance intérieure les uns avec les autres. Les enfants de Bélial, les esclaves de Satan, les amis du monde (car c'est la même chose), ont toujours persécuté jusqu'ici et persécuteront plus que jamais ceux et celles qui appartiennent à la Très Sainte Vierge, comme autrefois Caïn persécuta son frère Abel, et Esau son frère Jacob, qui sont les figures des réprouvés et des prédestinés. Mais l'humble Marie aura toujours la victoire sur cet orgueilleux, et si grande qu'elle ira jusqu'à lui écraser la tête où réside son orgueil ; elle découvrira toujours sa malice de serpent ; elle éventrera ses mines infernales, elle dissipera ses conseils diaboliques, et garantira jusqu'à la fin des temps ses fidèles serviteurs de sa patte cruelle. »

Dans son Traité du Saint Esprit, Mgr Gaume nous décrit ce qui se passe aujourd'hui :

« Comme autrefois pour les Juifs, **Satan pousse aujourd'hui les chrétiens à toutes sortes d'iniquités** : c'est ce que Saint Paul appelle 'l'idolâtrie spirituelle, dont l'effet immédiat est d'anéantir en tout ou en partie la salutaire influence de l'auguste mystère de la Rédemption' ».

C'est ce que nous venons de voir au cours du dernier pèlerinage à Lourdes de la FSSPX. Les **prêtres et les quatre évêques de la FSSPX ont utilisé les sanctuaires et les autels profanés depuis longtemps par des milliers de sacrilèges, et cela sans qu'il y ait eu de cérémonies de réconciliation alors qu'ils étaient parfaitement au courant des sacrilèges commis dans ces lieux.**

**C'est pourquoi, dans ces iniquités commises à Lourdes, leur responsabilité en tant qu'évêques est pleine et entière !**

**Les usages impies et sacrilèges de toutes ces basiliques, de tous ces autels et tabernacles à Lourdes, font précisément partie de ces faits très graves énumérés par le Code de Droit Canon qui stipule qu'il est interdit de célébrer les offices divins, d'administrer les sacrements jusqu'à ce que ces basiliques aient été réconciliées.**

Par ailleurs, la cérémonie de réconciliation d'une église consacrée, fort conséquente, prouve toute l'importance que l'Église donne au respect de la demeure de Dieu.

**« Que ce lieu est redoutable ! C'est ici la maison de Dieu et la porte du ciel ; on l'appellera la demeure de Dieu ! » (Introït de la messe de Dédicace des églises)**

**Rappelons-nous donc la gravité du non respect et de la perte du sens du sacré** en citant l'exemple de cette punition immédiate de Dieu pour deux des fils d'Aaron qui avaient pris du feu profane pour le sacrifice.

Voici ce passage que nous pouvons lire dans la *Bible d'une Grand-Mère* de la Comtesse de Ségur (éd. 1869, p. 182) et qui résume bien **l'importance du sacré** :

*« Le jour qu'Aaron fit son premier sacrifice devant tout le peuple, le feu du ciel alluma miraculeusement le bois de l'autel où devaient brûler les victimes immolées au Seigneur. Quand le feu de l'autel fut allumé, Nadab et Abiu, fils aînés du Grand-Prêtre Aaron (le frère de Moïse) nommés prêtres pour l'assister par Moïse, au lieu d'allumer l'encens avec ce feu sacré, suivant que l'avait expressément ordonné le Seigneur, prirent du feu étranger au Tabernacle ; au même moment, ils tombèrent morts foudroyés par le feu du ciel. Cet événement répandit la terreur parmi les Israélites ; Eléazar et Ithamar, les plus jeunes fils d'Aaron, furent appelés pour remplacer leurs frères.*

*Henriette : Ne trouvez-vous pas, grand-mère, que c'est une punition bien sévère pour une très petite faute ?*

*Grand-Mère : Elle était sévère, en effet, mais la faute n'était pas petite. Les Israélites n'étaient que trop disposés à désobéir au Bon Dieu et à négliger Ses commandements. Les prêtres devaient donner l'exemple de l'obéissance la plus scrupuleuse aux lois que Moïse avait écrites et communiquées au peuple par l'ordre de Dieu. Et dès la première cérémonie publique, les fils du grand-prêtre, prêtres eux-mêmes, manquent à une loi importante, puisque Dieu avait voulu donner Lui-même du haut du ciel le feu du Sacrifice. Dans les choses du culte de Dieu, il n'y a rien de petit, et les fautes du prêtre sont bien plus graves que celles des autres hommes ».*

Ayant refusée de reconnaître la nature de l'ennemi et de ses méthodes, la FSSPX a cédé aux sirènes de l'église conciliaire à qui Mgr Fellay demande désormais son intégration et une reconnaissance officielle.

**C'est ainsi que, rejetant la vérité connue sur des points fondamentaux de la doctrine ou de la discipline et se compromettant toujours de plus en plus, par leurs concessions, avec les ennemis de Notre Seigneur, les autorités de la FSSPX sont poussées aujourd'hui par Satan à toutes ces iniquités.**

***Résistance catholique***